



**BULLETIN D'INSCRIPTION
ANNEE SCOLAIRE
2016 - 2017**

Vous souhaitez inscrire votre enfant au :

**JARDIN D'ENFANTS (enfants de 2 à 4 ans)
Jeux et sociabilisation**

1 x 3 heures par semaine = **CHF 120.—par mois**

Mercredi, horaire flexible de 8h45 à 11h45

| | | | |
|-------|---|-------|--|
| 8h45 | à | 9h15 | Accueil et jeux libres |
| 9h15 | à | 11h15 | Chansons – jeux encadrés – activités artistiques |
| 11h15 | à | 11h45 | Jeux libres et départ |

COTISATION ANNUELLE

Il est obligatoire de faire partie de l'Association Catimini pour inscrire un ou plusieurs enfants à « Catimini ». La cotisation annuelle est de CHF 30.—par famille.

MODE DE PAIEMENT

Les factures sont payables à 30 jours. Les 10 mois d'écolage sont facturés en 5 fois pour les périodes suivantes :

- 2 mois (septembre – octobre)
- 2 mois (novembre – décembre)
- 2 mois (janvier – février)
- 2 mois (mars – avril)
- 2 mois (mai – juin)

DELAIS D'INSCRIPTION

Le nombre de place étant limité, les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée. L'inscription sera confirmée par le Comité durant le courant du mois de mai 2016 et deviendra définitive dès ce moment-là. En cas de départ d'un élève en cours d'année, le montant perçu ou à recevoir pour la période concernée (soit 2 mois) reste acquis à l'Association Catimini.

Nous souhaitons ouvrir les portes de « Catimini » à tous les enfants. Les parents intéressés mais en difficultés financières peuvent s'adresser au Comité qui traitera leur demande de manière confidentielle.

Les montants payés pour la fréquentation de notre structure d'accueil sont déductibles du revenu imposable (réductions sociales, code 6.21).